



RÉSUMÉ DES DÉBOURSÉS

2010-2011

	Précolaire 4 ans	Précolaire 5 ans	Primaire P1 à P6
Ouverture de dossier (pour un nouvel élève seulement)	50,00\$	50,00\$	50,00\$
Inscription (frais annuels)	100,00\$	100,00\$	100,00\$
Services éducatifs (précolaire) Scolarité (primaire)	14,00\$ par ½ jr	2150,00\$	2150,00\$
Surveillance	Ne s'applique pas	480,00\$	480,00\$
Activités	75,00\$	75,00\$	75,00\$
Matériel didactique * (matériel pédagogique provenant de l'école)	75,00\$	75,00\$	115,00\$ Photocopie : 70,00\$ Arts plastiques : 45,00\$
<p>Note* : En plus de ce montant, prévoir les coûts pour l'achat de divers articles scolaires en librairie (liste « classiques A » remise en juin : livres, cahiers, crayons...) et les coûts pour d'autres articles scolaires (liste « classiques B » remise en début d'année scolaire : location, abonnement, agenda...). Pour ces deux listes, les coûts varient selon les niveaux.</p>			
Association des parents	15,00\$/famille	15,00\$/famille	15,00\$/famille
Repas occasionnel (vendu à l'unité)	5,75\$ incluant les collations	5,75\$ incluant les collations	5,75\$ sans les collations
Demi-pension ** (forfait repas et surveillance)	Ne s'applique pas	1415,00\$ soit 5,20\$/repas incluant les collations	1415,00\$ soit 5,20\$/repas sans les collations
<p>Note** : Pour la demi-pension, il s'agit d'un montant forfaitaire jumelant les frais de surveillance et des repas du midi et ce, afin de respecter les lois pour l'émission de reçus d'impôt en frais de garde. Ce forfait est possible seulement si l'enfant est inscrit aux repas du midi. Si l'enfant achète les repas à l'unité, les frais de surveillance de 480,00\$ s'appliquent.</p> <p>Selon les lois en vigueur actuellement, il est possible d'émettre un reçu couvrant l'ensemble du montant de la demi-pension en frais de garde.</p>			
Halte scolaire Garderie-étude	de 7h00 à 7h45 1,70\$ de 12h00 à 18h00 3,40\$/heure	de 7h00 à 7h45 1,70\$ de 15h30 à 18h00 3,40\$/heure	de 7h00 à 7h45 1,70\$ de 15h30 à 18h00 3,40\$/heure
Cours privés de musique	Ne s'applique pas	Inscription : 50,00\$ Cours : 1075,00\$	Inscription : 50,00\$ Cours : 1375,00\$

- Les frais reliés à la scolarité, aux services éducatifs et à la surveillance sont payables en dix (10) mensualités soit du 1^{er} septembre 2010 au 1^{er} juin 2011. Les frais reliés aux activités, au matériel didactique et à l'Association des parents sont payables en un seul versement en septembre 2010.
- Des reçus pour fins d'impôt sont remis aux parents selon la ou les loi(s) en vigueur au moment de l'émission des reçus pour services payés et rendus.
- Aucun montant n'est remboursable dans le cas où un enfant s'absente pour raison de maladie, de voyage ou autres.
- Frais supplémentaires pour un enfant non-résident du Québec (l'équivalent de la subvention du MELS).